#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2008**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 janvier 2008, à 19 h 31, au lieu ordinaire conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

#### Présences:

Les Conseillers Madame Guylène Duplessis, Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

#### Sont aussi présents :

Le directeur général Monsieur Jean-Yves Truchon, Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

#### 08-01-001 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 janvier 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 20.1 « Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Engagement de la Ville de Vaudreuil-Dorion » et en y retranchant le point 4.2 « Commission scolaire des Trois-Lacs / Compte-rendu financier phase 1 / Rénovation Piscine Cité-des-Jeunes »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

- **1.** Adoption de l'ordre du jour;
- **2.** Adoption des procès-verbaux :
  - séance ordinaire du 17 décembre 2007;
  - séance spéciale du 18 décembre 2007;
- 3. Période de questions;

#### 4. <u>AFFAIRES DU CONSEIL</u>

- 4.1 Martin, Camirand, Pelletier, avocats / Demande d'autorisation de retrait de constats d'infraction et de fermeture de dossiers;
- 4.3 Cour municipale régionale / Fermeture du dossier n° 07-03486-0;
- 4.4 Fondation de la Maison Trestler / Concert dîner de la Saint-Valentin;
- 4.6 Panneau d'identification de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- 4.9.2 Transport Soleil / Procès-verbaux réunions du 7 novembre 2007 et 21 novembre 2007:
- 4.10 Salon des technologies environnementales du Québec 2008 / Délégué;
- 4.13 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Aide financière;

### 5. <u>DEMANDES DE SUBVENTION, DE CONTRIBUTION, D'ADHÉSION ET</u> D'AUTORISATION

#### 6. GREFFE

6.1 Abrogation résolution n° 07-12-1208;

#### 7. SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

7.1 Contrat de prolongation de garantie de Bell Canada / Équipement téléphonique;

#### **TRÉSORERIE** 8.

8.1 Comptes;

#### **EAUX ET ASSAINISSEMENT** 9

		,
1	0.	GÉNIE

- Mise à niveau / Usine de filtration / Ordre de changement nº 8; 10.3.1
- 10.3.2 Mise à niveau / Usine de filtration / Ordre de changement nº 9;
- 10.3.3 Mise à niveau / Usine de filtration / Ordre de changement nº 10;
- Critères d'évaluation et de pondération / Projets pavage, bordures, trottoirs et 10.5 éclairage été 2008 / Règlements nos 1515, 1516, 1517, 1518 et 1519;
- 10.6 Critères d'évaluation et de pondération / Aménagement du parc Valois, construction d'un bâtiment de service et réhabilitation des surfaces de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste;
- Modification résolution nº 07-04-299 / Projet Voyer Tremblay / 10.7 Remplacement du nom « rue Boréal » par « rue Elmer-Lach »:
- 10.8 Autorisation transmission des plans et devis au Chemin de Fer du Canadien Pacifique / Travaux de construction d'une traverse d'aqueduc sous le chemin de fer (Règlement n° 1503);
- 10.9 Autorisation transmission des plans et devis au Chemin de Fer du Canadien Pacifique / Travaux d'élargissement d'un passage à niveau (Règlement n° 1503);
- 10.10 Les consultants LBCD inc. / Pose de la couche d'usure de pavage des rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie / Mandat:

#### **URBANISME** 11.

- 11.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 décembre 2007;
- 11.2.1 PIIA / 48 boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Zone C3-301 / Modification partie façade principale / C.C.U. 07-12-158;
- 11.2.2 PIIA / 440 avenue Saint-Charles / Zone C2-329 / Agrandissement cuisine et achat cases de stationnement / C.C.U. 07-12-159;
- Dérogation mineure / 3080 boulevard de la Gare, local 700 / Lot 3 731 789 / 11.3 Zone I1-401 / C.C.U. 07-12-160;
- Dérogation mineure / 516 rue Crevier / Lot 1 830 658 / Zone H1-809 / 11.4 C.C.U. 07-12-161;
- Dérogation mineure / 3150 boulevard de la Gare, local 100 / Lot 3 748 578 / 11.5 Zone C3-356 / C.C.U. 07-12-162;
- Dérogation mineure / 18 avenue Saint-Henri / Lot 1 546 487 / Zone C2-704; 11.6
- 11.7 Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme / Sièges pairs;

#### **RÉGLEMENTATION** 12.

- Adoption premier projet / Règlement nº 1275-98 / Agrandir zone H1-133; 12 1 1
- Avis de motion / Règlement n° 1275-98 / Agrandir zone H1-133; Avis de motion / Règlement n° 2005-04 / Fonds de roulement; 12.1.2
- 12.2
- 12.3 Adoption règlement n° 1514 / Monument historique sis au 420 avenue Saint-Charles:
- 12.4 Avis de motion / Règlement nº 1503 / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, etc., partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare;
- 12.5 Avis de motion / Règlement nº 1458-01 / Coût excédentaire / Pavage, bordures et trottoirs partie des rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie;
- 12.6.1 Adoption premier projet / Règlement nº 1275-99 / Ajout d'une catégorie « service d'hébergement pour chiens et chats »;
- Avis de motion / Règlement nº 1275-99 / Ajout d'une catégorie « service 12.6.2 d'hébergement pour chiens et chats »;
- Adoption premier projet / Règlement n° 1275-100 / Zone C2-704; 12.7.1
- 12.7.2 Avis de motion / Règlement nº 1275-100 / Zone C2-704;

#### 13. **TRAVAUX PUBLICS**

13.1 Service d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux / Poste de sécurité publique / Prolongation contrat avec F.D. Maintenance inc.;

#### 14. CIRCULATION

- 14.1 Arrêts obligatoires sur le boulevard de la Gare;
- 14.2 Stationnement interdit / Rue Boileau coté est entre rue du Manoir et boulevard de la Gare / Rue Elmer-Lach des deux cotés;

#### 15. <u>ACTION COMMUNAUTAIRE</u>

15.1 Escadron 867 / Modification résolution n° 07-12-1132;

#### 16. ARTS ET CULTURE

16.1 Collectif pour l'histoire de Vaudreuil-Dorion / Avance de fonds;

#### 17. PROTECTION PUBLIQUE

#### 18. RESSOURCES HUMAINES

- 18.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 13 novembre 2007;
- 18.2 Service de l'action communautaire et des travaux publics / Embauche des employés temporaires cols bleus faisant partie de la liste de rappel 2008;
- 18.3 Service de l'action communautaire / Nomination de M. Jonathan Sagala;
- Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Embauche d'une commis temporaire à la gestion documentaire;

#### 19. <u>DIRECTION GÉNÉRALE</u>

- 19.1 Nomination d'un directeur général par intérim / Période du 23 janvier au 1<sup>er</sup> février inclusivement;
- 19.2 Modification du bail de l'hôtel de ville / Augmentation de la superficie;

#### 20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Engagement de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

#### 21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

- 22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE
- 23. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ».</u>

"ADOPTÉE"

#### 08-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

II est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre 2007 et de la séance spéciale du 18 décembre 2007 soient, et ils sont, par les présentes, adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-003 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

### 08-01-004 MARTIN, CAMIRAND, PELLETIER, AVOCATS / DEMANDE D'AUTORISATION DE RETRAIT DE CONSTATS D'INFRACTION ET DE FERMETURE DE DOSSIERS

#### **CONSIDÉRANT**

une lettre reçue de *Martin, Camirand, Pelletier, avocats*, concernant une demande d'autorisation de retrait de constats d'infraction et de fermeture de dossiers en date du 17 décembre 2007:

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le retrait des constats d'infraction n<sup>os</sup> V-539 337 Bourdon, V-539 550 Nantel, V-539 311 Pilon, V-539 329 Sauvé, V-539 352 Morin, V-539 527 Christin, V-539 535 Hicky et V-539 303 Dupont ainsi que la fermeture des dossiers susdits à la liste soumise par M<sup>e</sup> Mario Charlebois, avocat, de *Martin, Camirand, Pelletier, avocats*, en date du 17 décembre 2007.

"ADOPTÉE"

### 08-01-005 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE / FERMETURE DU DOSSIER Nº 07-03486-0

CONSIDÉRANT un rapport déposé par la Cour municipale régionale le

20 décembre 2007 concernant la fermeture du dossier

n° 07-03486-0;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture du dossier n° 07-03486-0 apparaissant à la liste soumise par la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale, M<sup>me</sup> Mylène Blais, en date du 20 décembre 2007;

ET QUE soit autorisée la radiation de l'amende à recevoir pour un montant totalisant trois cents dollars (300 \$).

"ADOPTÉE"

#### 08-01-006 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / CONCERT DÎNER DE LA SAINT-VALENTIN

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert dîner de la Saint-

Valentin organisé par la Fondation de la Maison

Trestler:

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets à titre de mécène au montant de cent dollars (100 \$) chacun, incluant les taxes applicables, pour le concert dîner de la Saint-Valentin de la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le jeudi 7 février 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-007 PANNEAU D'IDENTIFICATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

**CONSIDÉRANT** la demande du Centre local de développement (CLD)

Vaudreuil-Soulanges pour l'installation d'un panneau d'identification de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges sur le lot 2 437 853, propriété

de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que ledit panneau a pour but d'améliorer le

positionnement et le rayonnement de la région;

#### CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'accéder à cette demande;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accorde au CLD Vaudreuil-Soulanges, pour une période de cinq (5) ans renouvelable, suivant entente entre les parties, l'autorisation d'installer sur le lot 2 437 853 un panneau d'identification éclairé, le tout conformément à sa demande datée du 19 novembre 2007;

QUE ladite autorisation pourra être révoquée suite à un avis de six (6) mois donné au CLD Vaudreuil-Soulanges;

QUE l'autorisation de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit conditionnelle à ce que le CLD Vaudreuil-Soulanges s'engage à assumer tous les frais d'installation, d'entretien et d'électricité dudit panneau ainsi que les frais d'entretien du lot 2 437 853 et qu'il prenne fait et cause, pour et au nom de la Ville, advenant tout dommage causé par ledit panneau.

"ADOPTÉE"

# 08-01-008 TRANSPORT SOLEIL / PROCÈS-VERBAUX RÉUNIONS DU 7 NOVEMBRE 2007 ET 21 NOVEMBRE 2007

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par Transport Soleil inc. le 7 novembre 2007 et le 21 novembre 2007.

"ADOPTÉE"

## 08-01-009 SALON DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES DU QUÉBEC - 2008 / DÉLÉGUÉ

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de M. Guy Pilon, maire, à la 7<sup>ème</sup> édition du Salon des technologies environnementales du Québec - 2008 qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2008 au Centre des congrès de Québec;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de six cent soixante-dix dollars (670 \$), incluant les taxes applicables;

QUE les coûts de cette formation constituent une dépense de formation admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1);

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

# 08-01-010 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la

Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges pour le financement de la construction de la maison des soins palliatifs qui desservira la population de

Vaudreuil-Soulanges et ses environs;

CONSIDÉRANT que la population de la Ville de Vaudreuil-Dorion

pourra bénéficier de services spécialisés en soins

palliatifs;

CONSIDÉRANT qu'avec ce don, une plaque portant le nom de la Ville

de Vaudreuil-Dorion sera attribuée à une chambre pour

une durée de cinq (5) ans;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) soit versé à la *Fondation des soins* de santé de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour la construction de la maison des soins palliatifs qui desservira la population de Vaudreuil-Soulanges et ses environs:

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE: 01-233-48 (Cessions de terrains) 50 000 \$ À: 02-590-00-970 (Subv. activités sociales) 50 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-011 <u>ABROGATION RÉSOLUTION Nº 07-12-1208</u>

ATTENDU la résolution 07-12-1208 adoptée le 17 décembre 2007

prévoyant l'adoption du Règlement de citation d'un monument historique sis au 420, avenue Saint-

Charles;

**CONSIDÉRANT** que ladite résolution n'a pas été adoptée dans un délai

minimal de soixante (60) jours suivant l'avis de motion donné le 5 novembre 2007, tel que le prévoit l'article

75 de la Loi sur les biens culturels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger à toute fin que de droit la

résolution 07-12-1208;

II est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit abrogée, à toute fin que de droit, la résolution 07-12-1208.

"ADOPTÉE"

# 08-01-012 CONTRAT DE PROLONGATION DE GARANTIE DE BELL CANADA / ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE

**ATTENDU** que le contrat d'entretien de l'équipement téléphonique

de la Ville est échu depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation soumise par Bell Canada le

20 octobre 2007;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux pour la Ville de renouveler ce

contrat pour une période de trois (3) ans;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le contrat de prolongation de garantie de Bell Canada n° MBB420 soit renouvelé pour le période du 19 décembre 2007 au 18 décembre 2010 au montant de mille trois cent soixante-deux dollars et soixante-deux cents (1 362,62 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-331;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-013 COMPTES

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M<sup>me</sup> Mona Dumouchel:

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois millions deux cent cinquante-neuf mille huit cent onze dollars et trente-huit cents (3 259 811,38 \$).

"ADOPTÉE"

#### 08-01-014 MISE À NIVEAU / USINE DE FILTRATION / ORDRE DE CHANGEMENT Nº 8

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 8 relié au projet « Mise à niveau usine de filtration Vaudreuil-Dorion – Règlement n° 1447 » totalisant un montant de neuf mille deux cent cinquante-six dollars et soixante-dix-sept cents (9 256,77 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1447.

"ADOPTÉE"

### 08-01-015 MISE À NIVEAU / USINE DE FILTRATION / ORDRE DE CHANGEMENT Nº 9

ll act

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n° 9 relié au projet « Mise à niveau usine de filtration Vaudreuil-Dorion – Règlement n° 1447 » totalisant un montant de quarante mille trois cent cinq dollars et seize cents (40 305,16 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1447.

#### 08-01-016 MISE À NIVEAU / USINE DE FILTRATION / ORDRE DE CHANGEMENT Nº 10

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement nº 10 relié au projet « Mise à niveau usine de filtration Vaudreuil-Dorion - Règlement nº 1447 » totalisant un montant de cinquante-trois mille neuf cent trente-deux dollars et douze cents (53 932,12 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1447.

"ADOPTÉE"

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / PROJETS PAVAGE 08-01-017 BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE ÉTÉ 2008 / RÈGLEMENTS NOS 1515, 1516, 1517, 1518 ET 1519

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération suivants qui seront inscrits dans tous les documents d'appel d'offres de services professionnels pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage (été 2008) relatifs aux Règlements nos 1515, 1516, 1517, 1518 et 1519 :

1) Expérience du personnel clé : 30 points 2) Expérience du personnel de soutien (3 spécialités) : 10 points 3) Capacité de relève du personnel clé et de soutien : 10 points 4) Échéancier de réalisation : 5 points 5) Assurance qualité: 5 points 6) Proximité de la place d'affaires : 10 points

7) Plans et devis pour travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage sur territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au cours des cinq (5) dernières années :

20 points

8) Expérience du soumissionnaire sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion au cours des 3 (trois)

dernières années : 10 points Total: 100 points

DE désigner M<sup>me</sup> Michelle Dupuy, directrice des Arts et de la Culture, M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, M. Richard Duhaime, coordonnateur à l'informatique et à la géomatique, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3<sup>e</sup> paragraphe du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les* cités et villes;

DE désigner M<sup>me</sup> Colette Hémond, adjointe administrative, pour agir comme membre substitut du comité de sélection;

DE désigner M. Jean St-Antoine, greffier, pour agir à titre de secrétaire du comité.

#### 08-01-018

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / AMÉNAGEMENT DU PARC VALOIS, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE ET RÉHABILITATION DES SURFACES DE TENNIS DU SECTEUR SAINT-JEAN-BAPTISTE

#### CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération qui seront inscrits dans le document n° 802-121-42.2 d'appel d'offres public régionalisé de services professionnels intitulé « Devis pour soumission publique régionalisée de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Valois et de construction d'un bâtiment de service, incluant la réhabilitation des surfaces de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste ainsi que tous les autres travaux connexes », le tout préparé par le service technique en date du 9 janvier 2008;

QUE le pointage de ces critères d'évaluation se résume comme suit pour faire partie intégrante du devis d'appel d'offres :

1) Expérience du personnel clé : 30 points 2) Expérience du personnel de soutien (3 spécialités) : 20 points 3) Capacité de relève du personnel clé et de soutien : 7 points 4) Échéancier de réalisation : 10 points 5) Assurance qualité: 5 points 6) Proximité de la place d'affaires : 3 points

7) Expérience du soumissionnaire en aménagement de parcs sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion au cours des cinq (5) dernières années :

20 points

8) Expérience du soumissionnaire en travaux de génie civil sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion au cours des cinq (5) dernières années :

100 points Total:

DE désigner M<sup>me</sup> Michelle Dupuy, directrice des arts et de la culture, M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, M. Richard Duhaime, coordonnateur à l'informatique et à la géomatique, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3<sup>e</sup> paragraphe du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les* cités et villes;

DE désigner M<sup>me</sup> Colette Hémond, adjointe administrative, pour agir comme membre substitut du comité de sélection;

DE désigner M. Jean St-Antoine, greffier, pour agir à titre de secrétaire du comité.

"ADOPTÉE"

5 points

#### 08-01-019

#### MODIFICATION RÉSOLUTION Nº 07-04-299 / PROJET VOYER – TREMBLAY / REMPLACEMENT DU NOM « RUE BORÉAL » PAR « RUE ELMER-LACH »

CONSIDÉRANT que le nom de la rue du projet Voyer-Tremblay

approuvé par la résolution 07-04-299 approuvait le remplacement de « rue Boréal » par « rue Toe Blake »;

CONSIDÉRANT le plan déposé par le service d'urbanisme qui

démontrait que le nom de rue aurait dû se lire « rue Elmer-Lach » (voir plan - numéro 13 - rue Elmer-Lach) préparé par M. Patrick Carey, inspecteur municipal, en

date du 8 décembre 2003 et du 19 juin 2007;

CONSIDÉRANT que la rue Elmer-Lach existe déjà et que la rue Boréal

est dans son prolongement par la venue du projet

Voyer-Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible d'assurer une numérotation logique

des numéros civiques sur la rue Toe-Blake en intégrant

une partie de la rue Elmer-Lach;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal approuve le remplacement du nom « rue Boréal » par le nom « rue Elmer-Lach », tel que montré au plan préparé en date du 19 juin 2007.

"ADOPTÉE"

# 08-01-020 AUTORISATION TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU CHEMIN DE FER DU CANADIEN PACIFIQUE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRAVERSE D'AQUEDUC SOUS LE CHEMIN DE FER (RÈGLEMENT Nº 1503)

**CONSIDÉRANT** que les plans et devis sont actuellement en préparation

pour les travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux et voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare, incluant tous les travaux connexes relativement au Règlement n° 1503;

**CONSIDÉRANT** qu'une résolution est nécessaire pour autoriser *Les* 

Consultants LBCD inc. à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir l'autorisation du Chemin de Fer du Canadien Pacifique dans le but de réaliser les travaux de construction d'une traverse d'aqueduc sous le chemin de fer du Canadien Pacifique au P.M. 2.33, subdivision M&O, inclus au projet des

travaux décrits précédemment;

Il est PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre au *Chemin de Fer du Canadien Pacifique* les plans et devis aux fins d'obtenir leur autorisation dans le but de réaliser les travaux de construction d'une traverse d'aqueduc sous le chemin de fer du Canadien Pacifique à la hauteur du boulevard de la Gare, au P.M. 2.33, subdivision M&O, inclus au projet des travaux relativement au Règlement n° 1503.

"ADOPTÉE"

# 08-01-021 <u>AUTORISATION TRANSMISSION DES PLANS ET DEVIS AU CHEMIN DE FER DU</u> CANADIEN PACIFIQUE / TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT D'UN PASSAGE À NIVEAU (RÈGLEMENT Nº 1503)

**CONSIDÉRANT** que les plans et devis sont actuellement en préparation

pour les travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux et voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare, incluant tous les travaux connexes relativement au Règlement n° 1503;

CONSIDÉRANT

qu'une résolution est nécessaire pour autoriser *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir l'autorisation du *Chemin de Fer du Canadien Pacifique* dans le but de réaliser les travaux de construction d'élargissement d'un passage à niveaux à la hauteur du boulevard de la Gare et du chemin de fer du Canadien Pacifique au P.M. 2.33, subdivision M&O, inclus aux projet des travaux décrits précédemment;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre au *Chemin de Fer du Canadien Pacifique* les plans et devis aux fins d'obtenir leur autorisation dans le but de réaliser les travaux de construction d'élargissement d'un passage à niveaux à la hauteur du boulevard de la Gare et du chemin de fer du Canadien Pacifique au P.M. 2.33, subdivision M&O, inclus au projet des travaux relativement au Règlement n° 1503.

"ADOPTÉE"

## 08-01-022 <u>LES CONSULTANTS LBCD INC. / POSE DE LA COUCHE D'USURE DE PAVAGE DES RUES F.-X.-TESSIER ET MARIE-CURIE / MANDAT</u>

CONSIDÉRANT l'inachèvement des travaux prévus dans le cadre du

Règlement n° 1458;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1458-01 ayant pour objet l'exécution

des travaux de pose de la couche d'usure de pavage sur les rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie non réalisés

dans le cadre du Règlement nº 1458;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intervention d'un bureau d'étude pour la

préparation des plans et devis et la surveillance des

travaux en question;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Les Consultants

LBCD inc. en date du 11 janvier 2008;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal mandate *Les Consultants LBCD inc.* aux fins de préparer les plans et devis et d'effectuer la surveillance des travaux de pose de la couche d'usure de pavage sur les rues F.-X.-Tessier et Marie-Curie, pour un montant forfaitaire de cinq mille sept cent soixante-quatorze dollars (5 774 \$), taxes applicables non comprises, le tout tel que décrit à l'offre de service de cette même firme en date du 11 janvier 2008;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1458-01.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-023 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2007

II est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 décembre 2007.

### 08-01-024 PIIA / 48 BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 100 / ZONE C3-301 / MODIFICATION PARTIE FAÇADE PRINCIPALE / C.C.U. 07-12-158

CONSIDÉRANT la recommandation n° 07-12-158 formulée par le

Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion

tenue le 12 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux

objectifs du PIIA;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277,

le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un

projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la demande telle que présentée au plan préparé par *Nomade, architecte*, feuillet A1-201, en date du 4 décembre 2007 et également telle qu'illustrée au plan préparé par *Pitsas, architecte,* illustrant une élévation avant du *Restaurant Madison,* en date du 17 novembre 2007 et déposé le 12 décembre 2007, ainsi que l'achat de sept (7) cases de stationnement par *Les développements Sicam inc.*, le tout tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4a) du Règlement de zonage n° 1275.

"ADOPTÉE"

### 08-01-025 PIIA / 440 AVENUE SAINT-CHARLES / ZONE C2-329 / AGRANDISSEMENT CUISINE ET ACHAT CASES DE STATIONNEMENT / C.C.U. 07-12-159

CONSIDÉRANT la recommandation n° 07-12-159 formulée par le

Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion

tenue le 12 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux

objectifs du PIIA;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277,

le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non

un projet compris dans un PIIA;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la demande telle que présentée aux plans n°s P 1/4 à P 4/4 préparés par *Michel Léger, architecte*, n.d. ML-07-09, en date du 12 décembre 2007, ainsi que l'achat de trois (3) cases de stationnement par *Pizza Quatre-Saisons*, le tout tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4a) du Règlement de zonage n° 1275, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- 1. la plantation d'arbres doit être conforme au Règlement de zonage n° 1275 et être réalisée au plus tard le 15 juin 2008;
- 2. aucun équipement mécanique ne doit être installé dans un mur latéral.

## 08-01-026 <u>DÉROGATION MINEURE / 3080 BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 700 / LOT 3 731 789 / ZONE I1-401 / C.C.U. 07-12-160</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par

Centre d'achats Vaudreuil Ltée en date du

6 décembre 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 07-12-160 formulée par le

Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion

tenue le 12 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 décembre 2007 du

journal Première Édition;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant

l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 3080

boulevard de la Gare, local 700;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble sis au 3080 boulevard de la Gare, local 700, afin d'autoriser deux (2) enseignes murales ayant 0,76 mètre de hauteur alors que l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion limite ladite hauteur à 0,65 mètre pour les établissements ayant moins de 500 mètres carrés de plancher, le tout tel que montré aux plans préparés par *Krief Design inc.* en date du 10 octobre 2007.

"ADOPTÉE"

### 08-01-027 <u>DÉROGATION MINEURE / 516 RUE CREVIER / LOT 1 830 658 / ZONE H1-809 / C.C.U. 07-12-161</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par

David Burton en date du 5 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT** la recommandation n° 07-12-161 formulée par le

Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion

tenue le 12 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 décembre 2007 du

journal Première Édition;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant

l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au

516 rue Crevier;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble portant le n° de lot 1 830 658 du cadastre du Québec, sis au 516 rue Crevier, afin d'autoriser une superficie pour un (1) lot projeté 4 116 658 de 1 886,9 mètres carrés alors que la superficie minimale exigée au Règlement de lotissement n° 1273, article 3.5, ainsi qu'à la grille des usages et normes de la zone H1-809 du Règlement de zonage n° 1275 est de 2 130 mètres carrés.

### 08-01-028 <u>DÉROGATION MINEURE / 3150 BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 100 / LOT 3 748 578 / ZONE C3-356 / C.C.U. 07-12-162</u>

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure produite par *La* 

vie en rose entrepôt en date du 5 décembre 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 07-12-162 formulée par le

Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion

tenue le 12 décembre 2007;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 décembre 2007 du

journal Première Édition;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant

l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au

3150 boulevard de la Gare, local 100;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble sis au 3150 boulevard de la Gare, local 100, afin d'autoriser une (1) enseigne à plat sur le mur latéral non adjacent à une voie publique alors que l'article 2.2.20.6.1d) du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion prescrit qu'une enseigne à plat sur mur doit être apposée sur un mur faisant front à une voie publique, le tout tel que montré aux plans préparés par *Optima Design* en date de novembre 2007, projet 07-006.

"ADOPTÉE"

## 08-01-029 <u>DÉROGATION MINEURE / 18 AVENUE SAINT-HENRI / LOT 1 546 487 / ZONE C2-704</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par

M<sup>me</sup> Diane Lévesque en date du 29 octobre 2007;

**CONSIDÉRANT** la recommandation n° 07-10-134 formulée par le

Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion

tenue le 10 octobre 2007;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 15 décembre 2007 du

journal Première Édition;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont maintenant

l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au

18 avenue Saint-Henri;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble portant le n° de lot 1 546 487 du cadastre du Québec, sis au 18 avenue Saint-Henri, afin d'autoriser un conteneur à déchets situé en cour avant alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 les autorise seulement en cours latérales et arrières et autoriser une largeur d'allée de circulation à environ 5,60 mètres alors que l'article 2.2.16.1.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 exige une largeur minimale de 6 mètres.

### 08-01-030 RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / SIÈGES PAIRS

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement nº 1271

concernant la durée du mandat des membres du

Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que les membres doivent être nommés par résolution

du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des sièges pairs a pris fin le

31 décembre 2007;

Il est en conséquence, PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE reconduire le mandat de MM. Richard Seymour au siège n° 2 et Stéphane Otis au siège n° 4 ainsi que M<sup>me</sup> Céline Chartier-Sample au siège n° 6 pour une période de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

"ADOPTÉE"

# 08-01-031 $\frac{\text{ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N}^{\Omega}}{\text{H1-133}} \text{1275-98 / AGRANDIR ZONE}$

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier projet de Règlement n° 1275-98 intitulé :

- « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :
  - soustraire une partie de territoire de la zone P1-134 afin de l'inclure dans la zone H1-133. »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 février 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

### 08-01-032 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT Nº 1275-98 / AGRANDIR ZONE H1-133

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de soustraire une partie de territoire de la zone P1-134 afin de l'inclure dans la zone H1-133.

### 08-01-033 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT Nº 2005-04 / FONDS DE ROULEMENT

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) à même une partie du surplus accumulé de son fonds général.

### 08-01-034 ADOPTION RÈGLEMENT Nº 1514 / MONUMENT HISTORIQUE SIS AU 420 AVENUE SAINT-CHARLES

#### CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1514 et renoncent à sa lecture;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1514 intitulé :

« Règlement de citation d'un monument historique sis au 420, avenue Saint-Charles. ».

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE'

#### 08-01-035

# AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT Nº 1503 / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE, ETC., PARTIE DES RUES FORBES, BOILEAU, ELMER-LACH ET BOULEVARD DE LA GARE

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs, éclairage, feux de circulation, passages à niveaux, voie cyclable sur une partie des rues Forbes, Boileau, Elmer-Lach et boulevard de la Gare, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de onze millions six cent cinquante mille dollars (11 650 000\$) à ces fins.

### 08-01-036

# AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT Nº 1458-01 / COÛT EXCÉDENTAIRE / PAVAGE, BORDURES ET TROTTOIRS PARTIE DES RUES F.-X.-TESSIER ET MARIE-CURIE

La conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil elle présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1458 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux cent vingt-six mille dollars (226 000 \$).

#### 08-01-037

## ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT Nº 1275-99 / AJOUT D'UNE CATÉGORIE « SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR CHIENS ET CHATS »

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier projet de Règlement n° 1275-99 intitulé :

- « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :
  - de créer et d'inclure aux articles 1.6.2.2.1 et 1.6.2.3.1 un nouvel usage dit « autres services personnels et domestiques » qui inclurait spécifiquement le service de garde pour chiens et chats aux classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3);
  - d'exclure l'usage aux articles 1.6.2.2.2 et 1.6.2.3.2 « autres services de garde pour chiens et chats » des usages autorisés dans les classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel »" (C3) sauf lorsque spécifié à la grille des usages et normes sous la rubrique « application spécifique »;
  - de créer et d'inclure l'article 3.2.86 traitant du « service de garde pour chiens et chats » et en y précisant des conditions particulières d'exploitation. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 février 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

# 08-01-038 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT Nº 1275-99 / AJOUT D'UNE CATÉGORIE « SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR CHIENS ET CHATS »

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- de créer et d'inclure aux articles 1.6.2.2.1 et 1.6.2.3.1 un nouvel usage dit « autres services personnels et domestiques » qui inclurait spécifiquement le service de garde pour chiens et chats aux classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3);
- d'exclure l'usage aux articles 1.6.2.2.2 et 1.6.2.3.2 « autres services de garde pour chiens et chats » des usages autorisés dans les classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel »" (C3) sauf lorsque spécifié à la grille des usages et normes sous la rubrique « application spécifique »;
- de créer et d'inclure l'article 3.2.86 traitant du « service de garde pour chiens et chats » et en y précisant des conditions particulières d'exploitation.

#### 08-01-039 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT Nº 1275-100 / ZONE C2-704

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier projet de Règlement nº 1275-100 intitulé :

- « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :
  - modifier la grille des usages et normes de la zone C2-704 afin d'inclure la disposition particulière 3.2.86 qui autorise les « services de garde pour chiens et chats. »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 février 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-040 <u>AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT Nº 1275-100 / ZONE C2-704</u>

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C2-704 afin d'inclure la disposition particulière 3.2.86 qui autorise les « services de garde pour chiens et chats ».

### 08-01-041 <u>SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX / POSTE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / PROLONGATION CONTRAT AVEC F.D. MAINTENANCE</u>

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien initial était valide pour une

durée de deux (2) années finissant en 2006 et qu'il y a possibilité de prolonger celui-ci de trois (3) années, une

année à la fois;

**CONSIDÉRANT** que le contrat a été prolongé pour une première année

en 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics

favorisant le prolongement dudit contrat;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le contrat n° 241-112-06 relativement au service d'entretien ménager de l'immeuble sis au 11, rue Jeannotte, à la compagnie F.D. Maintenance inc. sis au 11 480, 4ème Avenue, Montréal (Québec), H1E 3A6, pour une année additionnelle, soit l'année 2008, selon les conditions du devis;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

### 08-01-042 ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LE BOULEVARD DE LA GARE

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le

Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en

vue d'assurer la sécurité du public;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal décrète l'arrêt obligatoire, dans les deux (2) sens, à l'intersection du boulevard de la Gare et de l'entrée d'accès principale des établissements commerciaux du « Méga Centre » située à environ 250 mètres à l'ouest de l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue d'Orléans;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation des panneaux requis;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au directeur du Service des travaux publics, au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la cour municipale régionale.

"ADOPTÉE"

### 08-01-043 <u>STATIONNEMENT INTERDIT / RUE BOILEAU COTÉ EST ENTRE RUE DU MANOIR ET BOULEVARD DE LA GARE / RUE ELMER-LACH DES DEUX COTÉS</u>

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé sur la rue Boileau, côté est, entre la rue du Manoir et le boulevard de la Gare;

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé des deux (2) côtés sur la rue Elmer-Lach sur une distance approximative de 69 mètres à partir de l'intersection du boulevard de la Gare:

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au directeur du Service des travaux publics, au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la cour municipale régionale.

"ADOPTÉE"

### 08-01-044 <u>ESCADRON 867 / MODIFICATION RÉSOLUTION Nº 07-12-1132</u>

CONSIDÉRANT la résolution 07-11-1132 prévoyant des frais de

conciergerie de cinq cents dollars (500 \$) devant être assumés par l'Escadron 867 lors de la tenue de sa

revue annuelle;

**CONSIDÉRANT** que la tenue de cet événement, en 2008, se tiendra sur

deux journées;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de réduire, en conséquence, les frais de

conciergerie à trois cents dollars (300 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la résolution 07-12-1132 soit modifiée afin de substituer au montant de cinq cents dollars (500 \$) y apparaissant celui de trois cents dollars (300 \$).

"ADOPTÉE"

### 08-01-045 COLLECTIF POUR L'HISTOIRE DE VAUDREUIL-DORION / AVANCE DE FONDS

CONSIDÉRANT les obligations financières que doit rencontrer le

Collectif pour l'histoire de Vaudreuil-Dorion suite à la parution du volume intitulé « De l'Île aux Tourtes

à Vaudreuil-Dorion »;

CONSIDÉRANT que les revenus de la vente dudit volume jusqu'à

présent ne permettent pas d'acquitter en totalité la

facturation finale provenant d'Infografilm;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE verser à l'organisme *Collectif pour l'histoire de Vaudreuil-Dorion* une avance de fonds de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) pour lui permettre de rencontrer ses obligations financières reliées à la parution du volume « De l'Île aux Tourtes à Vaudreuil-Dorion »;

QUE cette somme soit remboursée à la Ville de Vaudreuil-Dorion à même les ventes dudit volume.

#### 08-01-046 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2007

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 13 novembre 2007 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-047

# SERVICE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES COLS BLEUS FAISANT PARTIE DE LA LISTE DE RAPPEL 2008

**CONSIDÉRANT** la liste de rappel des employés temporaires cols bleus

faisant partie intégrante de la convention collective de

travail en vigueur;

CONSIDÉRANT que les employés dûment inscrits sur cette liste de

rappel peuvent être appelés pour pallier à divers besoins en remplacement au sein de différents

services;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faciliter la procédure d'embauche des

employés temporaires dûment inscrits sur la liste de

rappel;

**CONSIDÉRANT** qu'il y lieu d'assurer une gestion efficace des dossiers

des employés temporaires au Service des ressources

humaines ainsi qu'au Service de la trésorerie;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche, lorsque les besoins le justifient, des employés dûment inscrits sur la liste de rappel pour la période comprise entre le 31 janvier 2008 et le 31 janvier 2009 et ce, selon les crédits disponibles au budget en vigueur;

QU'il est entendu que les directeurs de service s'engagent à compléter et à soumettre au directeur général le formulaire « Demande d'approbation temporaire d'embauche » et qu'une copie dudit formulaire soit déposée au Service des ressources humaines.

"ADOPTÉE"

#### 08-01-048

## <u>SERVICE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE / NOMINATION DE M. JONATHAN SAGALA</u>

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 4.02 « Promotion – à l'effet

qu'un employé temporaire acquiert le statut d'employé régulier après avoir atteint 9 200 heures de travail continu à la Ville » de la convention collective de travail

en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. Jonathan Sagala, opérateur concierge

temporaire pour la saison estivale 2007 du Service de l'action communautaire a accumulé, en date du 16 décembre 2007, les neuf mille deux cents (9 200)

heures requises;

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME GUYLÈNE DUPLESSIS APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal nomme M. Jonathan Sagala à titre d'opérateur concierge régulier à la Ville de Vaudreuil-Dorion et ce, à compter du 16 décembre 2007 au salaire prévu de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Sagala se soumettra à une expertise médicale;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Sagala.

"ADOPTÉE"

### 08-01-049 <u>SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / EMBAUCHE D'UNE COMMIS TEMPORAIRE À LA GESTION DOCUMENTAIRE</u>

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Michel Vaillancourt,

directeur des Service technique, de l'urbanisme et des

eaux en date du 3 janvier 2008;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Geneviève Leblond-Morin à titre de commis à la gestion documentaire aux Service technique, de l'urbanisme et des eaux à compter du 14 janvier 2008 et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « D » de l'échelle salariale des cols blancs et conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QU'il est entendu que  $M^{me}$  Leblond-Morin est assujettie aux dispositions de la lettre d'entente  $n^{o}$  4 quant aux conditions applicables au calcul du mille quatre-vingt-douze (1 092) heures.

"ADOPTÉE"

### 08-01-050 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM / PÉRIODE DU 23 JANVIER AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2008 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général M. Jean-Yves Truchon

pour la période du 23 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008

inclusivement;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, soit nommé directeur général par intérim pour la période comprise entre le 23 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2008 et ce, en conformité avec l'article 15.05 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

#### 08-01-051 MODIFICATION DU BAIL DE L'HÔTEL DE VILLE / AUGMENTATION DE LA **SUPERFICIE**

**CONSIDÉRANT** les besoins en espaces de la Ville;

CONSIDÉRANT

que l'ancien local de Denis Lefebvre, évaluateur, d'une superficie approximative de 741 pieds carrés, s'est libéré récemment et que cet espace, au même étage que l'hôtel de ville, serait approprié pour le réaménagement de

certaines surfaces de travail;

CONSIDÉRANT que l'ancien local de la Librairie Boyer, d'une

superficie approximative de 3 200 pieds carrés,

s'est également libéré;

CONSIDÉRANT la proposition de la Compagnie d'assurance

Standard Life du Canada, en date du

17 janvier 2008 pour ces deux (2) locaux;

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le septième amendement au bail à intervenir avec la compagnie d'assurance Standard Life du Canada pour le local adjacent à l'hôtel de ville, ayant une superficie locative approximative de 741 pieds carrés et le local anciennement occupé par la Librairie Boyer ayant une superficie locative approximative de 3 200 pieds carrés, pour la période du 1er mars 2008 au 30 avril 2009 (date de fin du bail initial en vigueur), le tout aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au bail actuellement en vigueur;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE: 01-233-48 (Cessions de terrains) 28 500 \$ À: 02-190-00-511 (Loyer – Hôtel de ville) 28 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

#### CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / ENGAGEMENT DE 08-01-052 LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION

**ATTENDU** le projet de construction d'un centre sportif

> multidisciplinaire sur les terrains de la Commission scolaire des Trois-Lacs

Vaudreuil-Dorion:

**ATTENDU** la résolution 07-11-1105;

**CONSIDÉRANT** les estimations préliminaires pro forma pour la

construction et l'exploitation du multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes présentées aux membres du Conseil municipal par les promoteurs du projet le 14 janvier 2008;

**CONSIDÉRANT** 

que la réussite de ce projet nécessite l'engagement à long terme de la Ville de Vaudreuil-Dorion lequel devrait se manifester notamment par la location de locaux et l'octroi de subventions au Centre multidisciplinaire:

#### **CONSIDÉRANT**

l'intérêt manifesté par la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion réitère sa volonté de participer à la réalisation du projet du Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

QU'à cette fin, la Ville de Vaudreuil-Dorion manifeste, auprès de ses partenaires dans le projet, son intention de s'engager à long terme, notamment par la location de locaux et l'octroi de subventions, le tout en accord avec les orientations contenues aux estimations préliminaires pro forma présentées par les promoteurs du projet.

"ADOPTÉE"

### 08-01-053 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

#### 08-01-054 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### 08-01-055 LEVÉE DE LA SÉANCE

II est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 20 la séance soit levée.

	VILLE DE VAUDREUIL-DORION	
	Guy Pilon, maire	-
JS/kl		-